



VILLE  
de  
CHATEAUBRIANT

Délibération n°2022-25

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHÂTEAUBRIANT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### SÉANCE du 1<sup>er</sup> juillet 2022

Le Président de séance et les membres du Conseil d'Administration, convoqués le 24 juin 2022, se sont réunis dans la salle des délibérations.

Présents : M<sup>me</sup> Claudie SONNET, Vice-Présidente, M<sup>me</sup> Christine BOURDEL, M<sup>me</sup> Simone GITEAU, M<sup>me</sup> Brigitte PALIERNE, M<sup>me</sup> Jocelyne GAUTIER, M<sup>me</sup> Jacqueline DURAND, M. Loïc GUILLEMOT, M<sup>me</sup> Marie-Jo. HAVARD.

Excusés : M. Alain HUNAULT, Président (avait donné pouvoir à M<sup>me</sup> Claudie SONNET), M<sup>me</sup> Odile ONILLON (avait donné pouvoir à M<sup>me</sup> Jacqueline DURAND).

Absent : M. Bernard GAUDIN.

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Solimé

#### EXPOSÉ

Madame la Vice-Présidente fait part au Conseil d'Administration de la nécessité de soutenir l'association Solimé. L'association occupait un logement sur le site des Terrasses mis à disposition gracieusement par la Ville.

Dans le cadre du programme « Réinventons nos cœurs de ville », le bâtiment a dû être libéré. Madame la Vice-Présidente suggère alors d'accorder pour l'année 2022 (deuxième trimestre), une subvention exceptionnelle d'un montant de **1 000,00 €**, correspondant aux frais d'entretien du linge des familles qui résident à l'hôtel Paris Océan (lavage et séchage).

Les crédits nécessaires sont inscrits à la nature 6574 « Subvention de fonctionnement aux associations » du budget du CCAS.

#### DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration autorise Madame la Vice-Présidente à verser, pour 2022, une subvention de **1 000,00 €** à l'association Solimé.

Vote : **10 voix POUR (dont 2 pouvoirs).**

Préfecture de Loire-Atlantique

044-264400326-20220706-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 06-07-2022

Publication le : 07-07-2022

Pour le Président,  
La Vice-Présidente  
Claudie SONNET



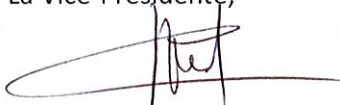
Mis en ligne le

7/07/2022



Fait et délibéré à Châteaubriant, le 1<sup>er</sup> juillet 2022

Pour Le Président, et par délégation,  
La Vice-Présidente,

  
Claudie SONNET